

2014-2018 : 4 ans au service des CPE de l'académie

Historiquement largement majoritaire chez les CPE de l'académie, le SNES-FSU ne saurait se dérober à l'exercice du bilan d'activités, alors que d'autres auront sans doute plus de mal à le faire. Cette période a été marquée par le plein engagement du SNES-FSU aux côtés des CPE sur des dossiers professionnels majeurs : circulaire de missions du 10/08/2015, nouvelles carrières du PPCR et esquisse d'une double évaluation. Non seulement il en aura été le principal contributeur mais à chaque fois dans ses publications nationales et académiques, il a rendu compte des discussions avec le ministère, de ses propositions d'amendements : bien rares sont ceux qui pourraient en dire autant. Entre ces deux bornes, environ le nombre de CPE inscrits à ces élections a augmenté de 400, signe d'une petite embellie des recrutements. C'est un moindre mal, qui ne compense pas la perte de la décennie précédente (-1000).

Notre académie en a bénéficié et c'est un dossier pour lequel les élus du SNES-FSU sont là aussi lanceurs d'alerte depuis toujours. Une douzaine de postes supplémentaires ont été créés et surtout le «tabou» des créations de deuxièmes postes en collège est tombé depuis la rentrée 2015, avec l'appui marqué du SNES-FSU. A l'inverse, malgré son opposition, l'administration a profité de fusions et de confusions autour des cartes-cible d'emploi pour redéployer quelques postes de lycée vers des collèges. C'est une des raisons qui nous amène à revendiquer une remise à plat du dossier de ces cartes-cible pour mieux prendre en compte la dimension de l'internat.

Outre le soutien de plusieurs collègues en situation de tensions avec leur hiérarchie, les élus du SNES rencontrent les IPR-EVS en audience au moins une fois par an sur les dossiers d'actualité professionnelle dans l'académie. Formation continue, accueil des stagiaires, concours, sont au menu avec parfois des résultats concrets (affectation des stagiaires exclue des compensations des formateurs par exemple).

Enfin, les élus n'ont pas besoin de rappeler ici leur travail de conseil, de contrôle et de vérification en commission paritaire. Le bulletin régulier adressé à tous les CPE de l'académie et depuis 2016 la lettre électronique académique en témoignent : on y retrouve un bilan chiffré ainsi que des extraits de la déclaration liminaire pour toutes les CAPA. Mais surtout les nombreux collègues qui ont obtenu une révision de leur note, bénéficié de conseils efficaces pour leur mutation, été accompagné chez le DRH ou un IPR-EVS, en seront les meilleurs témoins...